

## Les fabricants de cigarettes à nouveau pris en flagrant délit de mensonge

Les fumeurs ingurgitent de plus fortes doses de particules nocives que ce qui est mentionné sur leurs paquets de cigarettes, ressort-il d'une étude réalisée par l'Institut royal néerlandais pour la Santé et l'environnement (RIVM). Il apparaît que la quantité de goudron, de nicotine et de monoxyde de carbone est au moins deux fois plus élevée que ce qu'avouent les fabricants. Dans le pire des cas, la fumée de cigarette peut même contenir 26 fois la dose mentionnée de goudron sur le paquet.

La confusion réside dans la méthode de calcul. Les fabricants de tabac suivent les directives de l'Union européenne qui les autorisent à enregistrer les valeurs en laissant béants les petits orifices de ventilation présents dans la cigarette. Selon le RIVM, on s'en forge une image pourtant plus réaliste lorsque ces orifices sont plaqués sur eux-mêmes. L'Institut a analysé cent marques selon cette méthode. La fumée d'à peu près toutes les cigarettes a dès lors révélé une quantité bien plus importante de goudron, de nicotine et de monoxyde de carbone qu'autorisée par la loi.

En plus de mentir, l'industrie du tabac met la pression

Légalement, la fumée de cigarettes ne peut contenir qu'un maximum de 10 milligrammes de goudron. La fumée de la Belinda Super Kings en contient 36,3 milligrammes. C'est dans le cas d'une Marlboro Prime que la différence entre les chiffres communiqués par le fabricant et ceux mesurés par le RIVM est la plus grande. "Officiellement", la fumée de cette cigarette ne devrait contenir que 1 mg de goudron et 0,1 mg de nicotine mais le RIVM a cependant enregistré des valeurs respectives de 26,1 et 1,7 milligrammes.

Selon le RIVM, la commission chargée de confectionner la méthode de calcul actuelle "a été fortement mise sous pression par l'industrie du tabac".

[https://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/3438016/2018/06/13/Les-fabricants-de-cigarettes-a-nouveau-pris-en-flagrant-delit-de-mensonge.dhtml?utm\\_medium=rss&utm\\_content=7sur7beinfosportetshowbiz24/247/7plusde350mises%C3%A0jourquotidiennes](https://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/3438016/2018/06/13/Les-fabricants-de-cigarettes-a-nouveau-pris-en-flagrant-delit-de-mensonge.dhtml?utm_medium=rss&utm_content=7sur7beinfosportetshowbiz24/247/7plusde350mises%C3%A0jourquotidiennes)